



Compte-rendu du CHSCT du 31 mars 2022

ORDRE DU JOUR

Élection d'un nouveau secrétaire,
Approbation du procès-verbal de la
séance plénière du 22 octobre 2021,
Point sur la situation face à la crise
sanitaire,
Présentation de la note des
orientations ministérielles santé,
sécurité et conditions de travail 2022,
Suivi des fiches de signalements et
des déclarations d'accidents de
service et de maladie professionnelle
depuis la dernière séance plénière,
Suivi des annotations du registre
Santé et Sécurité au Travail,
Suivi des rapports de visites des
acteurs de prévention,
Travaux et projets immobiliers,
Programme et budget 2022,
Informations et questions diverses.

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire, M. Gossot, comme à son habitude, n'a pas voulu commenter les éléments de portée nationale, ni parler de rémunération.

Quant aux difficultés que rencontrent les agents du fait des restructurations incessantes, pour lui il n'y a pas de problème puisqu'un dossier de présentation des conditions de travail et de la santé et de la sécurité au travail avait été présenté avant chacune d'elles. Vous serez heureux de savoir que vous ne rencontrez donc aucune difficultés !

L'année 2022 est prévue pour "tirer des enseignements", pour "faire des ajustements". Nous espérons que vous êtes rassurés, tout va aller pour le mieux !

A propos de la fusion des services, dont il nous disait l'année dernière qu'elles apporteraient des améliorations pour les missions et pour les agents, nous apprenons aujourd'hui qu'il y avait en fait un astérisque à cette allégation : cela n'arrivera qu'à partir du moment où les choses seront rodées...

Nous avons aussi eu droit à la litote de l'année : "Je ne dis pas que tout est facile". Belle façon de décrire des agents à bout, des missions abandonnées, une qualité de service qui se détériore, des conditions de travail qui se dégradent.

Section de la Meuse



Élection d'un nouveau secrétaire

Anne Lepape a été élue secrétaire du CHSCT cette année. Elle sera donc l'ultime secrétaire de cette instance qui vit ses derniers instants.

Point sur la situation face à la crise sanitaire

Depuis le 14 mars, le port des masques n'est plus obligatoire et la jauge à 4 m² par personne ne s'applique plus.

La situation sanitaire reste pourtant préoccupante. Les gestes barrière sont à maintenir dans les services.

En janvier, 16 agents ont été testés positifs à la COVID, 85 ont posé un congé maladie COVID, 25 ont été cas contact et à l'isolement.

En février, 15 agents ont été testés positifs à la COVID, 120 ont posé un congé maladie COVID, 7 ont été cas contact et à l'isolement.

En mars, 13 étaient testés positifs.

Présentation de la note des orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2022

Dans nos propos liminaires, nous avons insisté sur le fait qu'il est toujours regrettable de chercher de développer des politiques de réparation sans intervenir en amont sur les causes profondes de la dégradation de la santé et des conditions de travail des agents.

Les principes posés par la note sont louables, mais tant que le ministère n'intégrera pas les temps d'analyse, de réflexion et de débats nécessaires sur les conséquences des réformes et des suppressions d'emplois, alors inexorablement les conditions de travail se dégraderont.

Tant que le ministère supprimera de manière massive et dogmatique des emplois et n'en reconnaîtra pas les conséquences néfastes sur la santé des agents, tant qu'il n'intégrera pas les conséquences des transformations profondes actuelles et ne prendra pas en compte les effets à long terme de la COVID sur la santé des agents

alors inexorablement les conditions de travail se dégraderont.

Un simple affichage ne suffit pas, encore faut-il y mettre les moyens.

Suivi des fiches de signalements, des déclarations d'accidents de service et de maladie professionnelle

Deux fiches de signalement ont été déposées depuis le dernier CHSCT. Des lettres de mise en garde ont été envoyées à chaque fois.

Aucun cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle n'a été signalé depuis la dernière instance.

Nous sommes revenus sur la conduite à tenir en cas de malaise dans les services. Le médecin régulateur du SAMU doit impérativement être contacté (au 15), quelle que soit la volonté de l'agent ; l'agent ne doit pas repartir seul ; la direction doit être informée de l'accident par le chef de service ; l'agent doit être informé de ses droits (la déclaration en accident du travail permet de bénéficier de la prise en charge à 100 % des frais médicaux liés à l'accident, même des années après) ; un signalement au médecin du travail peut être fait.

Suivi des annotations du registre Santé et Sécurité au Travail

Le registre Santé et Sécurité au Travail (que vous pouvez trouver sur la 1ère page d'Ulysse Meuse) est disponible pour tout agent rencontrant un problème concernant la santé, la sécurité ou les conditions de travail. Chaque demande recevra une réponse.

Depuis le dernier CHSCT, 7 demandes ont été déposées :

- le chauffage ne fonctionnant que le matin dans le bâtiment D à Bar le Duc : le chauffage a été mis en mode manuel en attendant l'intervention d'une société pour résoudre le problème,
- l'ambiance lumineuse très mauvaise dans les bâtiments C et D : des lampadaires vont être commandés avec le budget CHSCT,
- l'absence d'entrebâilleurs aux fenêtres qui ne



s'ouvrent pas en oscillo-battant dans les bâtiments C et D : recherche de solution en cours,

- odeur nauséabonde dans un bureau (bâtiment D) : la source n'a pas été identifiée. Elle proviendrait de l'utilisation pas assez fréquente d'un lavabo, la "garde d'eau" du siphon n'étant pas renouvelée,
- présence de fourmis dans un bureau du bâtiment D : 3 interventions ont déjà eu lieu, le problème continue d'être suivi,
- la fenêtre du SPFE qui ne peut plus être utilisée sera changée prochainement,
- la demande de mise à disposition d'un téléphone potable par personne pour les agents du service comptabilité du SGC de Bar a été satisfaite.

Suivi des rapports de visites des acteurs de prévention

12 actions ont été recensées.
2 ont été réalisées, 3 sont non réalisées ou en cours de réalisation (dont la fameuse cloison de Commercy, toujours pas déposée, suite à l'absence de réponse de l'entreprise malgré de nombreuses relances).

Point sur les travaux de la cité administrative de Bar-le-Duc

Une cloison sera montée prochainement entre le SGC et le bureau des CDL à Verdun.

Les travaux ont commencé à Montmédy, mais des difficultés ont été rencontrées avec l'entreprise chargée de leur réalisation.

Des stores ont été installés dans les bâtiments C et D à Bar le Duc, des films opacifiants seront prochainement mis en place.

La TOIP (nouveau système téléphonique) sera installée en 2022 à Commercy et à Montmédy. Cela permettra de résoudre les problèmes liés à la vétusté de l'auto-com de la cité de la madeleine.

A Verdun, une réflexion précise sera menée cette année quant aux travaux nécessaires pour accueillir le SIE de Seine et Marne démétropolisé, relocalisé

ou quel que soit le nom qui lui est donné. Pour rappel, ce service arrivera en septembre 2024.

Nous sommes ensuite revenus sur les plans de la future cité administrative à Bar le Duc. Nous avons dénoncé dans notre déclaration liminaire l'exiguïté de certains bureaux, dont les agents disposeront d'à peine plus de 6m² par personne, en total non-respect de la norme Afnor NF X 35-102, qui préconise 11 m² par agent.

Notre directeur se retranche derrière les textes : cette norme préconise et n'impose pas. Tant pis pour le bien-être des agents, donc. Il a également parlé des "contraintes budgétaires", de "rationalisation des espaces"... Selon lui, les conditions de travail seront tout à fait satisfaisantes, pas de soucis pour la santé des agents ! C'est certain que pour lui il n'y aura pas de problème, vu la surface de son bureau...

Programme et budget 2021

Le budget CHSCT de cette année est de 30 639 €. Ont été validées les dépenses suivantes :
abondement de l'enveloppe matériel ergonomique, analyse des fontaines à eau, formation secourisme, renouvellement des fascicules "Mémento 1er secours" achat de lampadaires, nouvelle habilitation électrique. Les formations *geste et postures* et *sécurité routière* sont abandonnées cette année en raison du manque de candidats.

Informations et questions diverses

Le dépoussiérage en profondeur et en hauteur, demandé depuis plus d'un an, sera bientôt mis en œuvre. Les contrats avec les sociétés de nettoyage indiquent en effet qu'il doit être effectué... tous les 6 mois.

Vos représentantes,
Anne LEPAPE,
Marie-Astrid MALHERBE
et Eve CULTOT